

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

## David Margueritte entre au Sénat, mais doit quitter l'agglomération du Cotentin - ici

De

~4 minutes

Un peu plus d'une semaine après la nomination de Philippe Bas au Conseil constitutionnel, **David Margueritte a pris la parole jeudi 27 février dans la soirée devant les maires de l'agglomération du Cotentin pour les informer de sa décision d'accepter le siège de sénateur de la Manche**, avec en conséquence, l'obligation de quitter la présidence de l'agglomération du Cotentin dans laquelle il ne siègera même plus, privé de son mandat de conseiller municipal de Cherbourg-en-Cotentin. Dans un communiqué transmis dans la soirée, David Margueritte fait part de sa déception de devoir abandonner ces engagements locaux. *"C'était pour moi une évidence de conserver mes mandats locaux. Cette évidence s'est heurtée à une règle juridique très contestable et également très injuste de me priver du droit d'exercer un vrai choix en toute liberté"*. Le président démissionnaire de l'agglomération indique quitter *"avec beaucoup de regrets et d'émotions le Cotentin, pleinement conscient du travail immense effectué. (...) Notre territoire entre dans une autre dimension et pour l'accompagner il doit être fortement défendu à Paris. Il sera désormais représenté dans la majorité sénatoriale"*.



Le code électoral est ainsi fait que **David Margueritte ne peut conserver ses actuels mandats de président de l'agglomération du Cotentin et de vice président de la région**, en même temps qu'il devient sénateur. Il est obligé de lâcher son plus ancien mandat, à savoir celui de conseiller municipal de Cherbourg, dont découle sa présidence à la tête de l'agglomération entamée le 13 juillet 2020. Durant presque 10 jours, David Margueritte a tourné le code électoral dans tous les sens en vain : s'il accueille avec honneur, sa nouvelle fonction de sénateur, **c'est pour lui un crève coeur de devoir quitter ses fonctions** à l'agglomération ainsi que sa vice-présidence au Conseil régional. Il conserve uniquement son mandat de conseiller régional qu'il cumulera avec sa nouvelle mission de parlementaire.

### Après avoir exécuté des décisions, David Margueritte va légiférer

A 44 ans, c'est un changement profond pour celui qui était jusqu'ici habitué à exercer le pouvoir exécutif en décidant d'investissements pour le territoire, de la mise en place de nouvelles politiques. Rien à voir avec ce qui l'attend désormais, dans l'exercice du pouvoir législatif. Façonner la loi et, à ce titre, défendre ses opinions politiques sera désormais son quotidien. **Ses différentes fonctions jusqu'ici, notamment au sein de l'assemblée des intercommunalités de France lui serviront dans cette chambre haute** qui représente les territoires et reste attentive aux difficultés que rencontrent les élus de terrain.

Mais on a tout de même du mal à croire que David Margueritte laisse tomber l'aspect

opérationnel sans regrets, lui qui portait, voire, incarnait des projets concrets pour le territoire comme celui de la patinoire, du contournement Ouest de Cherbourg ou encore la politique d'attractivité du cotentin. Reste que **s'il doit renoncer à certains de ces mandats aujourd'hui, rien ne l'empêche de se représenter dans 1 an**, à l'occasion des municipales.

En attendant, **va également se poser la question de sa succession à la tête de l'agglomération pour l'année à venir** jusqu'aux prochaines élections municipales. Un vote aura lieu pour réélire l'ensemble du bureau.

***David Margueritte sera l'invité de "ici Cotentin" ce vendredi 28 février à 7H45.***